

Modalités contrôle des connaissances			
MASTER 2 DROIT PRIVE INTERNATIONAL ET COMPARE			
Année 2025-2026			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Droit des conflits de lois approfondi	20 H	4	Contrôle continu
Droit des conflits de juridictions approfondi	20 H	4	Terminal Ecrit 3h
Sources du commerce international	12 H	2	Terminal Ecrit 2h
Droit des contrats internationaux	20 H	3	Contrôle continu
Droit international et européen des sociétés et des faillites	20 H	2	Oral
Droit de l'arbitrage international	20 H	3	Oral
Anglais juridique du commerce international	20 H	3 (2+1)	Oral + Contrôle continu
Droit international privé européen	10 H	3	Terminal Ecrit 1h30
2 enseignements à choisir parmi les 3 suivants :			
Droit fiscal international	20 H	3	Oral
Procédure internationale et comparée	20 H	3	Contrôle continu Exposés + Participation Oral
DIP personnes et de la famille	20 H	3	Oral
TOTAL SEMESTRE 3	162 H	30	
SEMESTRE 4			
European and comparative Private international Law	20 H	3	Contrôle continu
Droit international des investissements	20 H	3	Contrôle continu
Rédaction et soutenance d'un mémoire (parcours recherche)	0 H	18	Ecrit
Stage, rapport de stage et soutenance du rapport (parcours professionnel)	0 H	18	Ecrit
3 enseignements à choisir parmi les 5 suivants :			
Méthodes comparatives (<i>Comparative law methods</i>)	12 H	2	Contrôle continu
Droit international de la propriété intellectuelle	12 H	2	Oral
Droit bancaire international (crédits, assurance des exportations)	12 H	2	Ecrit ou Oral
Droit douanier	12 H	2	Ecrit 3h
Droit des transports internationaux	12 H	2	Oral
Rédaction et soutenance d'un mémoire (parcours recherche)	0 H	18	Ecrit
Stage, rapport de stage et soutenance du rapport (parcours professionnel)	0 H	18	Ecrit
TOTAL SEMESTRE 4	76 H	30	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30/09/2025 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, au titre de l'année universitaire 2025-2026 »

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance en cas de circonstances exceptionnelles.